PV de séance du CM en date du 14/09/2023 – Mairie de LEZINNES

Début de séance : 19H05

Secrétaire de séance : Ilan Klapwijk

L'ensemble des membres du Conseil municipal sont présents en dehors de :

- Michel Brumeaux, pouvoir donné à Ilan Klapwijk;
- Guy Dupas, pouvoir donné à Hubert Nicolle ;
- Lucas Lacroix

La séance commence par l'approbation du PV du CM en date du 28/07/2023 (11 votes favorables).

Avant d'entamer la phase des délibérations, José Menard demande à prendre la parole et fait part de son désarroi à Madame la Maire quand à sa déloyauté et la manière dont elle a tenté de semer la zizanie, par le mensonge, entre José Menard et un autre conseiller municipal.

Jeannine Ris ne donne pas d'explications.

Ilan Klapwijk prend ensuite la parole et demande à Madame la Maire si elle a bien reçu le courrier adressé en LRAR et signé par l'ensemble des conseillers municipaux, hormis Bernard Laurin, faisant état des griefs à son encontre et lui demandant de démissionner de son poste de maire.

Jeannine Ris refuse de répondre.

Ilan Klapwijk résume oralement l'ensemble des griefs reprochés à Madame la Maire.

L'ensemble des conseillers municipaux, en dehors de Bernard Laurin, déclarent à Jeannine Ris qu'ils rejetteront l'intégralité des délibérations inscrites à l'ordre du jour en raison du refus manifeste du Maire de démissionner.

Madame la Maire débute la phase des délibérations.

- <u>Décision Modificative N°1 budget commune</u>:

Le maire présente la délibération et la soumet au vote du conseil municipal.

Jeannine Ris vote pour;

Bernard Laurin s'abstient;

Les autres membres du conseil municipal rejettent le vote de cette délibération en raison du refus du Maire de démissionner.

- Décision Modificative N°1 budget eau et assainissement :

Le maire n'a pas présenté la délibération.

Les membres du conseil municipal, hormis Jeannine Ris et Bernard Laurin, déclarent rejeter le vote de cette délibération en raison du refus du Maire de démissionner.

Le maire n'a pas soumis la délibération au vote pour/abstention.

- Décision Modificative N°2 budget commune :

Les membres du conseil municipal, hormis Jeannine Ris et Bernard Laurin, annoncent qu'il rejetteront le vote de cette délibération ainsi que les délibérations à venir en raison du refus du Maire de démissionner.

Le Maire ne présente pas la délibération au vote.

Aucune des autres délibérations inscrites à l'ordre du jour ne seront abordées, ni soumises au vote par Jeannine Ris.

Le vote des délibérations est bloqué.

Les questions diverses seront tout de même abordées en séance.

Fin de séance : 19H45